

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

La Présidente du SIVOS DE LA HÈRE,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération du 30 Novembre 2015 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,
Vu l'arrêté n° 2021-27 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} Juin 2021,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} Classe

Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MIGNOT Christelle	Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} Classe	1 ^{er} Juillet 2026

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction publique susvisé.

Fait à Pont d'OUILLY, le 25 Juin 2026
La Présidente,
Edwige RIVIÈRE

SIVOS de la HÈRE
Maire - 14600 PONT D'OUILLY



La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'agent :